



Guide d'utilisation







Portail Aides aux associations



Ce guide expose le déroulé du processus pour :

- ✓ Les demandes de subventions globales de fonctionnement
- ✓ Les demandes de subventions pour une action spécifique de fonctionnement
- Les demandes de subventions d'investissement
- Les demandes relatives aux cessions de matériels informatiques

Avant toute chose, l'association est invitée à s'identifier sur la page d'accueil du site:

- Soit en cliquant sur l'icône France Connect si elle dispose d'un compte
- Soit en créant un compte sur le portail en cliquant sur « Créer mon compte »

Introduction

Ce dispositif est destiné aux associations dont le siège se situe sur le territoire de la Ville ou de la Métropole Nice Cote d'Azur ainsi que celles dont les actions se déroulent sur le territoire de la Ville ou de la Métropole Nice Cote d'Azur.

https://subventions-aides.nicecotedazur.org/

us connectant par FranceConnec

PranceConnect

Connexion

4 Récupérer mes informations de connexio

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations





Pour créer un compte sur le portail choisissez un **Identifiant et un Mot de passe**, renseignez les différentes rubriques, et cliquez sur « **Créer un compte** »

Vous accédez ensuite à votre espace personnel.

Cliquez sur « Déposer une demande »



Votre espace personnel : un accès rapide à votre structure et vos demandes d'aide





Vous pouvez ensuite choisir le type de demande à effectuer:

- Subvention globale de fonctionnement *
- Subvention pour action spécifique *
- Subvention d'investissement

* Si votre demande concerne une aide en nature, il conviendra de le préciser ultérieurement dans la rubrique « Votre dossier » - « Forme de la subvention »

echerche par libellé	
Q	
iltrer par famille de tiers	
Association	0

≣

1 - Demande de subvention globale de fonctionnement

2 - Demande de subvention pour une action spécifique de fonctionnement

3 - Demande de subvention d'investissement

Cession de matériel informatique réformé

Page(s): 1 de 1





Préambule

- La démarche s'effectue en plusieurs étapes :
- Renseignements d'ordre administratif

6 6 Mesdames et Messieurs,

Avec ce portail dématérialisé, la ville de Nice et la Métropole mettert à votre disposition un espace unique qui vous permet de bénéficier de la meilleure qualité de service, tout assurant la plus grande sécurité des procédures. Du dépôt de la demande jusqu'au paiement correspondant, en passant par la phase d'instruction, vous pourrez en effet désormais suivre directement la progression du traitement de vos démarches. Cette plateforme s'inscrit dans la continuité d'un espace délia aux vides exceptionnelles accordées dans le cadre de la pandémie de Cord-19, qui a illustré l'aglité de nos collectivités et leur capacité à tirer profit des crises pour améliorer notre lien à l'usager. Afin de ne laisser personne suir le bord du chemin, un guide pratique et des formations accessibles gratuitement à la Maison des asociations permettront à ceux dentre vous qui éprouvenient des difficultés de se familiariser avec le fonctionnement de ce portail. Parce que vous êtes des partenaires du quotiden, j'ai à cœur de vous garantir les solutions les plus adaptées pour faciliter vos actions si essentielles, dans chacun de vos domaines, à la vie de notre territorie.

Christian ESTROSI, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur

Bienvenue sur la plateforme de demande de subvention

- dans chacun de vos domaines, à la vie de notre d'Azur, Président délégué de la Région Provencenande de subvention
- Informations générales concernant votre association (votre tiers)
- Saisie de votre dossier de demande de subvention et budget prévisionnel

• Fourniture d'un RIB et des pièces visant à attester de l'existence légale de votre association : statuts, le récépissé de déclaration en préfecture de la création de l'association ou en cas de modification le dernier récépissé enregistré en préfecture, liste des membres du bureau

• Transmission du dossier de demande de subvention





Répondez obligatoirement aux questions suivantes:

Puis cliquez sur « Suivant »

Le numéro SIREN/SIRET est obligatoire pour que l'autorité publique puisse verser une subvention à une association (Article R.123-220 du code de commerce) https://www.associations.gouv.fr/le-no-siren-de-l-insee.html. Pour obtenir un numéro SIRET : demande à formuler directement par courrier à la direction régionale de l'INSEE compétente pour votre département en joignant une copie des statuts et une copie de l'extrait paru au journal officiel.

Lire le contrat d'engagement républicain de la Ville de Nice

Lire le contrat d'engagement républicain de la Métropole Nice Côte d'Azur

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Votre association:

Vous devez vérifier les informations relatives à votre association, et éventuellement les modifier à l'aide du bouton

Vous devez ensuite renseigner les représentants légaux de l'association

Membres du conseil d'administration

O Créer un nouveau représentant

ASS COMITE DEPARTEMENTAL LUTTE FFL AM	Ø	Adresse principale
iret : 453040842 00016		SALLE MUNIC H.DEGLANE
Type de tiers : Association		19 RUE SAINT JOSEPH
NAF : 93.12Z - Activités de clubs de sports		06300 NICE
Numéro RNA : W062000632		FRANCE
mdupontasso5@mail.com		

Puis les relations avec d'autres associations et les moyens humains

A partir de cette rubrique, vous pouvez interrompre à tout moment votre saisie qui sera sauvegardée automatiquement et la reprendre ultérieurement en cliquant, depuis votre espace d'accueil, sur le lien "suivre mes demandes"

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Votre association:

Vous devez saisir le N° SIRET de votre association

Je suis ou je représente un(e) *	Association	~
Domicilié(e)	● En France ○ A l'étranger	
SIRET *		

Ce portail intègre l'API association mise à disposition par l'état afin de simplifier les démarches administratives et permettre le « dites-le nous une fois ».

A la saisie du n° SIRET, seront automatiquement renseignées les informations administratives de l'association (raison sociale, adresse, Numéro RNA, date de publication et de dernière déclaration, ...) ainsi que les documents administratifs de référence

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Votre dossier:

Vous devez à présent saisir les informations générales concernant votre demande de subvention dans les onglets qui suivent :

Votre dossier		
⊖ Précédent		Suivant 🔿
Veuillez saisir les informations générales de la demande de Les champs marqués d'un * sont obligatoires,	subvention	
Exercice * Objet * Collectivité *	2022	v
Thématique *	Animation	~
Montant sollicité (fonctionnement) *		
Description *		Veuillez saisir la description des actions que vous allez mener durant l'année (Date de réalisation, bénéficiaires, territoire, budget, moyens humains et matériels au 31/12 de l'année)

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Votre dossier:

- Saisir l'exercice (année de demande de l'aide)
- Objet de la demande
- Collectivité 1. ville de Nice

2. Métropole Nice Côte d'azur
3. Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur
4. Je ne sais pas

- Thématique (à choisir dans le menu déroulant)
- Montant demandé
- Description des actions pour lesquelles vous demandez une aide financière
- Précisez dans « Forme de la subvention » si vous souhaitez une aide en numéraire ou en nature
- Puis la périodicité de l'aide (annuelle, pluriannuelle ou ponctuelle)

Vous devez également préciser si vous avez déjà demandé des aides à d'autres organismes publics

Et

Indiquer si des membres de l'association ont un rôle dans la collectivité que vous sollicitez (Ville ou Métropole) en précisant sa fonction au sein de celle-ci.

* Attention, si vous souhaitez effectuer une demande à la Ville ET à la Métropole, vous devrez sélectionner : « 3. Ville de Nice et Métropole Nice Côte d'Azur »

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Budget prévisionnel de l'association:

€TT
€ TT
-
€

Il convient de renseigner **les charges et les recettes** prévisionnelles attendues sur l'exercice annuel ou pour la manifestation ponctuelle.

Le budget doit normalement être équilibré.

Néanmoins, le budget peut s'avérer en déficit ou en excédent si cela s'avère nécessaire au regard du principe de sincérité budgétaire.

Vous devez valoriser vos contributions volontaires (notamment le bénévolat) dans le cadre de votre autofinancement.

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Domiciliation bancaire

Il convient de renseigner les coordonnées bancaires de l'association:

- Nom du titulaire du compte
- Numéro IBAN
- Numéro BIC

Puis télécharger votre Relevé d'Identité Bancaire en cliquant sur + Ajouter



Pièces justificatives:

A ce stade, vous devez déposer tous les éléments relatifs à votre association nécessaires à l'instruction de votre demande par l'Administration, ainsi que toutes les pièces que vous jugerez utile de fournir à l'appui de votre demande.

NB: si des pièces administratives sont déjà présentes dans votre porte-document (dépôt manuel ou dépôt automatique par l'API association), vous pouvez les récupérer.



Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Documents complémentaires

Vous devez également dater et signer le document suivant (mention Lu et approuvé), en vous engageant à en respecter les dispositions :

- Le contrat d'engagement républicain

Ce document est téléchargeable sur ce portail.

Contrat d'engagement républicain de la Métropole Nice Côte d'Azur*

Signé portant la mention manuscrite « lu et approuvé » et daté Cliquez ici pour télécharger le modèle Métropole Nice Côte d'Azur



Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Récapitulatif



Une fois toutes les rubriques complétées vous êtes dirigés sur une page récapitulative, où seront listées, le cas échéant, les informations incomplètes ou erronées à compléter avant de finaliser le dossier.

Dès lors qu'aucune demande complémentaire n'apparait dans cette fenêtre, il vous reste à cliquer sur l'onglet « **Transmettre** » afin d'envoyer votre demande de financement à la collectivité choisie.

Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Que se passe t-il une fois votre demande envoyée ?

- La demande est prise en charge par le service qui correspond à la thématique choisie dans la rubrique « Votre dossier »
- Des compléments pourront vous être demandés si des documents sont manquants ou incomplet
- Si le dossier est recevable, le montant de l'aide accordée sera déterminé et présenté au vote des élus en Conseil Municipal
- Une fois le montant de l'aide approuvée par le conseil municipal vous en serez avisé par un courrier adressé par email via cette plateforme dématérialisée



Portail des aides Ville et Métropole Aides aux associations



Vous pouvez revenir sur le site à tout moment pour consulter le suivi de vos demandes sur la page d'accueil ci-dessous

otre espace personnel : un accès rapide à votre st	ructure et vos demandes d'aide	
Mes informations	Mes services	
LA SEMEUSE		
782621304 00016		
Association	Déposer une demande	Accéder à mes documents reçus
2 MTE AUGUSTE CHARLES KERL	Reprendre ou suivre mes demandes	
06000 NICE		
Nodifié le 24 mai 2022 🕼 Édite	r	